

Quand c'est qu'on fracture ?

COMME ils n'en ont pas le droit mais qu'en même temps ça ne leur est pas vraiment interdit, ils se disent bien décidés à le faire, à moins qu'on ne le leur interdise carrément, auquel cas il est prévisible qu'ils attaquent le gouvernement en justice pour qu'il ne puisse plus les empêcher de le faire. Faire quoi ? Fracturer, bien sûr. On reconnaît bien là l'esprit français, le goût de la contorsion, le « oui mais non » qui fait le charme du feuilleton haut en couleur du gaz de schiste...

Bref rappel : depuis le 13 juillet, la France est le premier et le seul pays au monde à interdire formellement la fracturation de son territoire. Ce procédé consiste à injecter à grande profondeur et sous haute pression de l'eau bourrée de produits chimiques qui va aller débusquer les bulles de gaz coincées depuis la nuit des temps dans la roche, afin de les faire remonter et de faire gonfler le chiffre d'affaires de Total.

Procédé très polluant, dévastateur pour l'eau du robinet et le paysage, dont l'effrayante perspective a déclenché une vague de protestations jamais vue : en quelques mois à peine, à la suite de José Bové, se sont levés des refuzniks par milliers, agriculteurs, pêcheurs, spéléologues, commerçants, maires de communes rurales, et jusqu'au patron des députés UMP, Christian Jacob. Et aussi l'ex-ministre écolo Bor-



loo (rires dans la salle), lequel avait lui-même signé, le 1^{er} mars 2010, les trois permis d'exploitation qui ont mis le feu aux poudres.

Mais voilà : la loi a beau être votée, les permis accordés par Borloo restent valables. Et Bruno Courme, directeur de la filiale gaz de schiste de Total en Europe, vient de le déclarer au « Monde » (14/9) : rien ne justifie qu'il renonce au permis de recherche dit « de Montélimar », qui lui a été accordé pour une durée de cinq ans. Total compte donc creuser, forer, fouiller dans les entrailles de la terre, et bien sûr fracturer. Certes, c'est interdit par la loi, et l'autre procédé permettant de traquer le gaz de schiste, dit « de l'arc électrique », ne sera pas au point avant des années, 2015 minimum : catastrophe, le permis sera alors caduc !

Courme explique donc qu'il vient de remettre au gouvernement un rapport dans lequel Total déclare qu'il va se lancer dans des « recherches qui

permettront de rendre "acceptable" la technique de fracturation hydraulique via une moindre consommation en eau, une baisse du nombre de puits en surface et des additifs chimiques sans impact nuisible sur l'environnement ». Traduction : on va polluer mais proprement, c'est nous qu'on est spécialistes des marées noires toutes blanches.

Le gouvernement a un mois pour dire s'il accepte l'enfumage. Pour couronner le tout, Courme ajoute : « Notre priorité est de dialoguer avec tous les acteurs, les maires, les responsables d'ONG, etc., afin de pouvoir travailler dans la sérénité. » Ils commencent par essayer de passer en force, puis, comme ça ne marche pas, ils vous tapent amicalement sur l'épaule : on s'amuse bien, au CAC 40.

Jean-Luc Porquet

● A lire : « Le vrai scandale du gaz de schiste », par Marine Jobert et François Veillerette, éditions Les liens qui libèrent, 204 p., 18 €.